



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 OCTOBRE 2011

RECUE EN PREFEC TURE
LE 21 OCTOBRE 2011

N°CC2011.6/133

OBJET : **Vœu** sur l'accueil des gens du voyage

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Considérant que, depuis 2007, la communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne s'est dotée d'une aire d'accueil proposant 30 places de stationnement conformément à la loi n°2000-614 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et que, de surcroît, une deuxième aire d'accueil est aujourd'hui en cours de création par Plaine centrale sur le territoire de la commune de Limeil Brévannes,

Considérant les lois du 31 mai 1990 et du 5 juillet 2000 qui instaurent des schémas départementaux prévoyant l'installation de telles aires dans toutes les communes de plus de 5000 habitants,

Considérant qu'aucun équipement de ce type n'existe dans notre département hormis ceux de Vitry-sur-Seine et de Plaine centrale, le schéma de 2002 qui prévoyait la création de 600 places ayant été invalidé, et qu'il en résulte, à ce jour, que seules deux collectivités respectent les engagements pris dans le schéma de 2002,

Considérant ainsi l'énorme déficit de ces aires d'accueil dans le Val-de-Marne et plus généralement en Ile-de-France, qui a pour principale conséquence de limiter les rotations sur les aires existantes, les transformant en aires de sédentarisation, ce qui pose de nombreux problèmes de gestion de ces équipements,

Considérant dès lors qu'il n'est plus possible à ce dispositif de remplir sa mission d'accueil, en particulier une libre circulation limitant le stationnement illégal, le corollaire du manque de rotation étant inévitablement l'installation sauvage, et que c'est notamment la situation qu'ont eu à subir tant Plaine centrale que la ville de Créteil lors de la réouverture de leur aire au mois d'août dernier,

Appelle le représentant de l'Etat à faire respecter la loi en procédant au plus vite à l'élaboration du schéma directeur qu'elle prévoit afin que l'ensemble des communes concernées prennent enfin leurs responsabilités, et que les gens du voyage puissent être accueillis dignement dans notre département, mettant ainsi fin à une situation qui voit notre collectivité contrainte de porter quasi seule le dispositif d'accueil de ces populations.

FAIT A ALFORT VILLE, LE DOUZE OCTOBRE DEUX MIL ONZE.

Pour ampliation,

Le Président,

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Le Président,

Signé

Patrice BERGOUGNOUX

Laurent CATHALA